

INTERROGATION

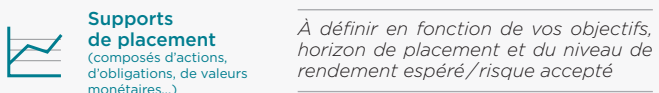
3 CHOIX PROPOSÉS

1
OPTION

J'INVESTIS



OU



2
OPTION

JE PERÇOIS



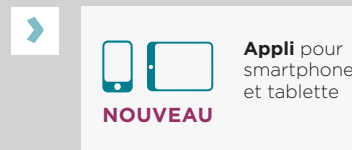
OU

⚠ Fiscalité

risque de perdre certaines aides sociales (prime pour l'emploi, PAJE, allocations de rentrée scolaire...) avec l'augmentation, de votre revenu imposable

RÉPONSE

3 MODES DE RÉPONSE



TRAITEMENT

- Réception/traitement par Natixis Interépargne
- Investissement et/ou remboursement
- Envoi des avis d'opération
- Arbitrages possibles à tout moment

⚠ Vous avez 15 jours

pour répondre et pouvez modifier votre réponse jusqu'à la date limite.

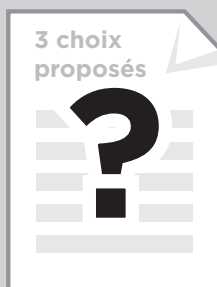
En cas d'absence de réponse :

- Nouveau : loi « Macron »
- votre intéressement sera automatiquement investi dans le PEE dans les conditions prévues par votre accord d'intéressement.
 - si votre entreprise a mis en place un PERCO :
 - 50% au moins de votre participation seront investis dans la gestion pilotée du PERCO,
 - le solde, sur le support d'investissement prévu dans votre accord de participation.
 - Si votre dispositif d'épargne salariale ne comporte pas de PERCO, votre participation sera placée sur votre PEE ou sur le Compte Courant Bloqué.

3
OPTION

MIXTE

J'investis ET je perçois



J-15
OUVERTURE

Envoi réponse

J
CLÔTURE

Traitement

Investissement/
Remboursement